



COMMUNIQUE DE PRESSE

3 décembre 2021

NE PAS DISTRIBUER AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription, une offre de vente ou une sollicitation d'intérêt au public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers dans un quelconque pays.

RENFORCEMENT DE LA STRUCTURE FINANCIERE DE PAULIC MEUNERIE

- Finalisation en cours d'une 2nde augmentation de capital pour un montant de 0,9 M€
 - Obtention d'un PGE pour 1,9 M€ et d'un prêt BPI pour 0,3 M€

Paulic Meunerie (ALPAU – ISIN : FR0013479730), Groupe familial spécialisé dans les farines de haute qualité, annonce le renforcement de sa structure financière consécutivement à la finalisation d'une augmentation de capital pour un montant brut total de 890 K€ et à l'obtention d'un prêt garanti par l'Etat français (PGE) de 1,9 M€ et d'un prêt de la part de BPI à hauteur de 0,3 M€.

Au total, conjuguée à l'augmentation de capital annoncée le 18 novembre dernier, près de 4,2 M€ viennent renforcer la structure financière du Groupe (dont 2 M€ en fonds propres et 2,2 M€ au titre de financements externes).

Ces nouvelles ressources devraient permettre au Groupe :

- De finaliser sereinement ses investissements,
- De poursuivre ses travaux de R&D,
- De développer de façon accélérée ses produits à valeur ajoutée issus du procédé Oxygreen[®],
- De reconstituer son BFR, qui a été impacté par une période particulièrement bouleversée par la hausse subite et persistante des matières premières.

Jean PAULIC précise : « *après une période très intense, le bouclage de cette opération financière confirme la confiance de tous nos partenaires financiers - actionnaires banques et BPI – dans le projet et dans l'équipe. Nous pouvons nous tourner avec détermination vers le développement de l'ensemble de nos gammes à valeur ajoutée en France et à l'International* ».

Le Groupe rappelle qu'il vient de faire le point sur les avancées encourageantes de son réacteur industriel de 3^{ème} génération qui devrait être pleinement opérationnel au début de l'exercice 2022. Ces bonnes nouvelles devraient permettre au Groupe d'être en phase avec ses objectifs de croissance.



Description de l'augmentation de capital

Le conseil d'administration de PAULIC MEUNERIE a décidé de procéder à une augmentation de capital réservée sur usage des délégations de compétence consenties par la onzième et douzième résolutions de l'assemblée générale mixte du 27 mai 2021, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Elle devrait être finalisée le 7 décembre 2021.

Le montant total de l'augmentation de capital s'élèverait à 890 000 euros représentant environ 5,1% du capital social de PAULIC MEUNERIE avant opération. Il correspond à l'émission de 222 500 actions ordinaires nouvelles au prix de souscription unitaire de 4 euros, soit 0,33 euro de valeur nominale et 3,67 euros de prime d'émission, pour un montant total net de 801.000 euros. Le prix de souscription de 4 euros par action nouvelle fixé par le conseil d'administration dans les conditions visées par les résolutions précitées fait ressortir une décote de 11,2% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cinq dernières séances de bourse à compter du 26 novembre 2021.

La réalisation définitive de cette augmentation de capital et la libération des montants de souscription seront constatées par le conseil d'administration réuni le 7 novembre 2021. À l'issue de cette opération, le capital social de PAULIC MEUNERIE sera porté de 1 449 553,05 euros à 1 522 978,05 euros, divisé en 4 615 085 actions de 0,33 euro de valeur nominale chacune.

Les actions nouvelles porteront jouissance courante et seront négociées à l'issue du règlement-livraison prévu le 7 décembre 2021 sur la même ligne de cotation que les actions existantes (ALPAU – ISIN : FR0013479730). Elles seront assimilées aux actions existantes dès leur émission et confèreront les mêmes droits que les actions existantes en circulation.

Incidences de l'augmentation de capital

Incidence sur la quote-part des capitaux propres

À titre indicatif, l'incidence de l'augmentation de capital sur la quote-part des capitaux propres par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres au 30 juin 2021* et du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date de ce jour) serait la suivante :

- quote-part des capitaux propres par action (en euros) : 1,87 euro
- après émission des 222.500 actions nouvelles : 1,78 euro**

* Montant des capitaux propres de 8.213.510 euros au 30 juin 2021 non revu par les Commissaires aux comptes.

** Hors frais liés à l'opération.

Incidence sur la participation dans le capital

À titre indicatif, l'incidence de l'augmentation de capital sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'augmentation de capital (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date de ce jour) serait après l'émission des 222 500 actions nouvelles de 0,95% du capital.

À titre indicatif, à la connaissance de PAULIC MEUNERIE, la répartition du capital*** avant et après les opérations de règlement-livraison de l'augmentation de capital sera la suivante :



	Avant opération	Après opération
Jean PAULIC	68,0%	64,8%
Autres famille PAULIC	1,1%	1,1%
Public	30,8%	34,1%
TOTAL	100,0%	100,0%

*** répartition théorique sur la base de l'état des actionnaires figurant au nominatif à la date de l'assemblée générale mixte du 27/05/2021

Précisions concernant les modalités du Prêt Garanti par l'Etat (PGE)

Doté d'une période initiale de différé de 12 mois reconductible une fois, ce prêt intègre à l'issue une option d'extension de 1 à 5 ans.

Conseil de la Société – Listing Sponsor



Avertissement

Des informations détaillées concernant la Société, notamment sur son activité, ses résultats et ses facteurs de risque ont été présentées dans le rapport de gestion présenté à l'Assemblée Générale réunie le 27 mai 2021. Ces documents ainsi que d'autres informations réglementées et communiqués de presse peuvent être consultés sur le site Internet investisseurs de la société (www.paulicmeunerie.com).

Le présent communiqué a une valeur exclusivement informative. Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription, une offre de vente ou une sollicitation d'intérêt au public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers dans un quelconque pays.

Des titres financiers ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (« Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les titres de la Société objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du Securities Act, et la Société n'a pas l'intention de procéder à une offre publique des titres financiers objet du présent communiqué aux États-Unis.



La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres en France, aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Ce document ne constitue pas une offre de vente ou une offre publique des actions PAULIC MEUNERIE aux États-Unis ou dans un quelconque pays.

A propos

Paulic Meunerie (ALPAU – ISIN : FR0013479730), est un Groupe familial breton reconnu sur le marché des farines labellisées. Il fidélise aujourd’hui plus de 700 clients professionnels sur des marchés diversifiés (industriels, boulangeries artisanales, ateliers de la grande distribution, restaurateurs, ...). En 2020, les trois moulins de l’Entreprise ont permis de générer un chiffre d’affaires de 9,0 M€. Avec **Oxygreen®**, son procédé de purification des grains de blé à base d’ozonation permettant de diviser les pesticides par 20 et réduire le taux de mycotoxines de 30% à 50%, Paulic Meunerie se positionne sur le marché de la farine très haute qualité axée sur la nutrition santé et sur le marché en plein essor et à forte valeur ajoutée de l’alimentation des insectes d’élevage. PAULIC MEUNERIE est cotée sur Euronext Growth Paris sous le symbole ALPAU.

Pour plus d'informations, visitez www.PAULICMEUNERIE.com

François Alexis Bancel
Directeur Administratif et Financier
02 97 51 40 03
investisseurs@paulic.bzh

actifin
communication financière

Benjamin Lehari
Consultant
01 56 88 11 11
blehari@actifin.fr

Presse
Isabelle Dray
01 56 88 11 29
idray@actifin.fr

Investisseurs
Alexandre Commerot
01 56 88 11 18
acommerot@actifin.fr